

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## Affaire Wally : plus

**PÉDOPHILIE** • La marche initiée hier par la famille de la jeune victime et les Organisations non gouvernementales (Ong) en direction du Palais de justice de Libreville, se veut à la fois symbolique et retentissante dans la lutte contre la pédophilie au Gabon.

Hans NDONG MEBALE  
Libreville/Gabon

“**O**N pousse, on serre, non aux pédophiles!” Ce slogan était scandé hier à Libreville par une centaine de manifestants venus soutenir le mouvement Wally, au Rond-point de la Démocratie, où démarrait une marche en direction du Palais de justice de Libreville, à deux pas de là. Le ton et le décor étaient ainsi donnés.

Vêtus de tee-shirt blancs, les marcheurs arboraient des banderoles aux messages bien précis : “Touche pas à ma Wally”, “Nos enfants ne sont pas vos partenaires sexuels”, “Stop aux violences faites aux enfants”, etc. Hommes et femmes de la société civile ayant répondu à l'appel lancé sur les réseaux sociaux, n'ont ménagé ni leur voix, ni leur énergie lors de cette manifestation. Une marche encadrée par les forces de l'ordre, et accompagnée par les services de santé d'urgence.

“Nous ne pouvons pas continuer à accepter ce genre de choses, trop c'est trop, et que justice soit rendue à tout le monde”, pouvait-on entendre un manifestant lancer dans la foule. De son côté, une dame, la trentaine, foulard sur la tête, mains posées sur un mur, se distinguait par des mots d'encouragement à l'endroit des marcheurs. Ajoutant: “On vous soutient, on ne lâche rien, le proxénétisme doit cesser au Gabon, on en a marre! Tous ces prédateurs sexuels doivent être

traqués par la Justice.”

Au nombre des badauds, un policier, visiblement intéressé, filmait la marche à l'aide de son téléphone portable. D'autres manifestants le faisaient en mode vidéo, qu'ils relayaient sur leurs pages Facebook.

Certains usagers, qui observaient la marche depuis leurs véhicules immobilisés, se sont décidés à renforcer les rangs des marcheurs, après avoir reçu des tee-shirts imprimés pour la circonstance. Ce qui n'a pas laissé insensibles les initiateurs de la marche: “Cela prouve, à suffisance, que la cause est noble et que c'est un fait qui touche tout le monde, pas seulement les parents de Wally, mais également de nombreuses familles”, s'exclamait un responsable d'une ONG.

Il est 10h, lorsque la foule arrive à l'entrée principale du tribunal de Libreville, pour procéder à la lecture du Manifeste de cette marche en faveur de la petite victime d'un viol, avec la complicité des adultes.

Dépêché à l'extérieur du Palais de Justice, un officier supérieur de police, s'entretient avec les initiateurs de la marche. Il leur fait comprendre que la déclaration se fera à l'extérieur et non dans l'enceinte du Palais de justice, comme prévu.

Le Manifeste sera finalement lu à l'extérieur par une jeune fille de 15 ans, à peu près du même âge que Wally (14 ans): “Notre sœur, notre fille Wally, vient d'être agressée par le pédophile, criminel, multirécidiviste et violeur, Alexis Ndouna. Considérant le nombre croissant des violences faites aux mineurs, nous disons trop c'est trop!”, a martelé la jeune lectrice, au nom de Wally et de toutes les mineures victimes des pédophiles.



Photo: H.N.M

L'affaire Wally a suscité indignation et protestation.



**Hervé MOUTOUTOU MAVITSI**  
**Jacques MOUSSAVOU**  
02-02-2019:  
Condamné à 20 ans de réclusion criminelle pour viol sur mineure de moins de 15 ans à Port-Gentil.

**Maxime MOULENDA**  
02-03-2019:  
Condamné à 21 ans de réclusion criminelle pour viol sur mineure de moins de 15ans à Mouila.

**Joseph MOULEKA**  
06-05-2013:  
Condamné à 20 ans de réclusion criminelle pour viol sur une fillette de 11 ans à Mouila

**Achille ESSINGONE MENGUE**  
22-06-2013:  
Gendarme condamné à 20 ans de réclusion criminelle pour viol sur sa fille mineure de moins de 15 ans à Port-Gentil

**Jean MANON NKOMA**  
09-02-2019:  
Condamné à 20 ans de réclusion criminelle pour viol sur mineure sur une fillette de 9 ans à Port-Gentil.

**Jhon MOUDIKA MBEKOUET**  
02-03-2019:  
Condamné à 21 ans de réclusion criminelle pour viol sur mineure de moins de 15ans à Mouila.

**Samuel IGOUWE**  
18-06-2013:  
Condamné à 20 ans de réclusion criminelle pour viol sur mineure de moins de 15 ans à Port-Gentil.

**Florent BILATSI**  
03-07-2013:  
Condamné à 15 ans de réclusion criminelle pour viol sur mineure de moins de 15 ans à Port-Gentil.

**Jean Yves KOMBILA**  
26-02-2019:  
Condamné à 20 ans de réclusion criminelle pour viol sur mineure sur sa belle fille de 9 ans à Mouila.

**Jean Florent BOLI**  
02-03-2019:  
Condamné à 15 ans de réclusion criminelle pour viol sur sa fille de 14 ans à Libreville.

© D. Maixant MOUSSAVOU

Source : Service documentation

# jamais ça !



## Pour toutes les Wally

H. N. M.  
Libreville/Gabon

**R**EACTIONS. Tous les témoignages recueillis hier dans les rangs des marcheurs tenaient à rappeler que "ça n'arrive pas qu'aux autres". « (...) je montre ma solidarité à cette famille. Nous voulons montrer à l'opinion publique que nous souhaitons que justice soit rendue. Et nous n'avons point de doute qu'elle ne le sera pas. Notre présence ici c'est aussi pour appuyer la décision salubre prise par le procureur de la République. Nous sommes là pour les autres Wally, pour les jeunes filles mineures, les garçons mineurs, cachés dans l'effroi et qui se font agresser par des prédateurs», a expliqué un père de famille. Pour la tante de la jeune Wally, la lutte doit continuer : «Nous devons lutter contre toutes formes de violences faites aux femmes. Nous voulons que nos enfants grandissent en paix et qu'ils ne soient plus inquiétés. Je suis



Une marche pour dénoncer un scandale qui dépasse l'entendement.

là pour dénoncer. Je dénonce, c'est la principale raison pour laquelle je suis là», a-t-elle dit. Même les artistes étaient de la partie. Le cas d'Amemen : «C'est quelque chose qui peut tous nous arriver. Et il est important de se montrer solidaire. Je suis juste un peu outré par ces artistes qui ne savent pas où se situer. Et, personnellement, je crois que les actes valent mieux que les paroles», a-t-il souligné. «Nous avons volontairement

décidé de nous associer à cette grande cause, pour dire non. Non ! aux violences faites aux femmes. Le cas Wally reste quand même un cas majeur car, la plupart de ces victimes sont très souvent restées silencieuses. Nous sommes donc venus faire cette marche pacifique pour manifester notre indignation face à ces pédophiles qui rôdent dans nos quartiers», s'est indignée une responsable d'Ong ayant pris part à cette marche.

## Place à l'action de la justice !



E. NDONG-ASSEKO  
Libreville/Gabon

**D**ESORMAIS, les regards sont tournés vers le palais de justice. Pour donner le change judiciaire qui sied, tout en tenant compte des ramifications de l'affaire et leurs incidences. La sortie du parquet de Libreville, qui a émis un mandat d'arrêt international à l'encontre d'Alexis Ndouna – cerveau présumé de l'affaire Wally – se veut la première illustration d'une détermination et d'une volonté à faire toute la lumière et, au final, à en tirer toutes les conséquences de droit. La tâche, on le devine, ne serait pas aisée. Dès lors que l'on soupçonne un réseau tentaculaire, comprenant

sans doute des cadres influents dont la compromission, on peut aisément le deviner, ne sera pas de nature à aider à la diligence dans le traitement du dossier. Pour une opinion heurtée par ce scandale, la justice s'assimile à un rempart, voire à un vecteur de réparations, dont la proportion se doit d'être à la hauteur des conséquences (physiques, morales, psychologiques...) endurées. D'où la mobilisation des Organisations non gouvernementales (Ong) à travers des marches et autres occurrences pour protester, dénoncer et interpeller. L'ampleur de ces initiatives conforte le sentiment de l'appropriation éthique d'un fléau que l'on aimerait voir circonscrit, avec toutes ses métastases encore enfouies dans le subconscient de ses adeptes.

Dans ce processus d'éradication, la justice doit user non pas seulement de la balance, mais surtout de l'épée. Elle a la part belle, et le rôle éminent de confondre, déminer, combattre et de rassurer. Auréolée d'une sorte de nimbe perfide, la commission des forfaits laisse perplexe, donnant l'impression d'un vide de justice. Une justice qui est pourtant bien là, et nous le rappelle à notre bon souvenir. D'où la fuite d'Alexis Ndouna et l'inculpation des autres maillons de la chaîne. L'implacable machine judiciaire est donc en marche pour la confrontation avec les actes posés. Tous n'auront pas le même verdict, la science judiciaire ayant cette faculté de savoir situer les responsabilités en fonction du rôle de chacun. Tout en mesurant le traumatisme res-

senti, que le temps de l'émotion se dissipe progressivement pour faire place à l'action de la justice dans toute sa plénitude. Et sans que soient déplorées des intrusions malveillantes de nature à altérer la réalité des sentences. Epargner le cours de cette affaire des possibles instrumentalisation garantirait un recul professionnel aux jurés dans leur rendu, pour que celui-ci soit adapté à la mesure du crime commis. Et si ce dossier brûlant conduisait à l'élaboration des mécanismes destinés à ne plus redouter l'émergence des Alexis Ndouna et consorts ? Le questionnement vaut son pesant d'or, tant sont ignorées les poches de résistance (à l'existence réelle) dont le développement ramènerait le problème au point de départ.